

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2399

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 12 MA

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.